



## Flash Info

2012 : n°7 du 19 juillet 2012

Bulletin rédigé par le CIVAM Oléicole des Bouches du Rhône pour les adhérents de l'ACOPA  
22, Crs Aristide Briand—13580 LA FARE LES OLIVIERS  
Tél : 04.90.45.43.44

### La mouche

Les relevés dans les pièges nous indiquent une situation de très faible présence de la mouche sur les deux premiers vols, niveaux de captures qui ne justifient pas pour l'instant d'intervention insecticide. En effet, les niveaux de captures sont faibles (dans la plupart des cas inférieurs à 1 mouche par piège et par jour) et les températures élevées limitent la viabilité des pontes.

#### **Actuellement les préconisations sont les suivantes :**

- Soit poursuivre la protection des oliviers avec des barrières physiques de type argile ou talc (ex : Sokalciarbo WP ou Invelop F)

Rappel : ces techniques de prévention nécessitent une très bonne qualité de pulvérisation en mouillant bien le feuillage de façon à ce que les feuilles et les olives soient protégées de façon homogène par la pulvérisation (une simple vérification visuelle une fois



que le traitement a séché vous permet de valider la qualité de la pulvérisation.

- soit appliquer un insecticide préventif dès les premières captures dans vos pièges (alimentaires ou sexuels) : ex : Syneis Appât, Deltaméthrine ou Lambda-Cyhalothrine.
- **Soit attendre le prochain vol : Dans de rares cas, : aucun traitement effectué et variétés particulièrement sensibles, et olives**

**destinées à la confiserie et plus** de 1% d'olives piquées (galerie dans l'olive) en verger irrigué, vous pouvez intervenir avec un insecticide curatif de type Diméthoate ou Thiachlopride à partir du 19 juillet.

Néanmoins, **dans la majorité des cas**, au regard des captures faibles et des fortes températures qui ne sont pas propices à la viabilité des pontes, **nous vous conseillons de ne pas intervenir avec un insecticide curatif et d'attendre le prochain vol.**